
Documents sauvegardés

Lundi 23 mars 2020 à 9 h 13

1 document

Par Lycée Marie-Laurencin

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

18 mai 2010

Bébés congelés : Véronique Courjault a été libérée

... condamnée à 8 ans de détention, le 18 juin 2009, dans l'affaire dite des « **bébés congelés** » : la cour d'assises d'Indre-et-Loire l'avait alors déclarée coupable d'un ...

3

LE FIGARO**Nom de la source**

Le Figaro

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

p. 12



Mardi 18 mai 2010

Le Figaro • no. 20463 • p. 12 • 372 mots

Bébés congelés : Véronique Courjault a été libérée

Déclarée coupable d'un meurtre et de deux assassinats sur trois nouveau-nés, elle avait été condamnée à 8 ans de réclusion.

Durand-Souffland, Stéphane

JUSTICE Véronique Courjault a quitté vendredi, dans la plus grande discrétion, la prison d'Orléans (Loiret) où elle était détenue. Cette femme de 42 ans avait été condamnée à 8 ans de détention, le 18 juin 2009, dans l'affaire dite des « **bébés congelés** » : la cour d'assises d'Indre-et-Loire l'avait alors déclarée coupable d'un meurtre et de deux assassinats sur trois nouveau-nés, actes commis en France en 1999 et à Séoul (Corée du Sud), en 2002 et 2003.

Ce verdict somme toute mesuré au regard d'un triple infanticide - passible de la réclusion à perpétuité -, rendu à l'issue d'un délibéré de huit heures, marquait pour la défense de Mme Courjault le début d'une nouvelle bataille : celle de la libération conditionnelle. Mes Hélène Delhommais, Nathalie Senyk et Henri Leclerc l'ont donc remportée mardi dernier, avec la décision du tribunal d'application des peines d'Orléans, non frappée d'appel par le parquet.

Mère attentionnée de deux enfants aujourd'hui âgés d'une quinzaine d'années, Véronique Courjault était incarcérée depuis le 12 octobre 2006. La veille, elle avait reconnu avoir tué deux **bébés** dont les corps avaient été découverts par son mari, le 23 juillet précédent, dans le congélateur familial, à Séoul. Dans

la foulée, elle avait avoué un troisième crime similaire, perpétré en France, en 1999.

Son procès, à Tours, dans un palais de justice pris d'assaut par le public, avait mis en lumière son extraordinaire fragilité psychologique dès lors qu'elle était confrontée à la problématique de la maternité. Les débats, marqués par un défilé d'experts psychiatres discordants, avaient tourné autour de la notion de déni de grossesse. Du coup, les jurés sont restés en deçà des dix années de prison requises par l'avocat général. Le magistrat avait d'ailleurs estimé que l'accusée méritait de bénéficier de « *circonstances atténuantes* » .

Véronique Courjault, qui n'a évidemment rien d'une criminelle au sens classique du terme et ne peut plus avoir d'enfants depuis qu'elle a subi une hystérectomie en Corée, est apparue comme une détenue modèle. Parvenue à mi-peine, compte tenu des réductions automatiques, elle jouait dernièrement les bibliothécaires à la maison d'arrêt, tout en préparant une licence d'anglais. Un juge d'application des peines de Tours lui a signifié les modalités de sa liberté conditionnelle, valables jusqu'en 2015 : un travail - elle a commencé hier cette activité professionnelle -, une obligation de soin.

© 2010 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 23 mars 2020 à Lycée-Polyvalent-Marie-Laurencin à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20100518-LF-109x20x24174027813

Le tout assorti d'une interdiction absolue de communiquer avec la presse : mesure exceptionnelle due au retentissement médiatique de l'affaire. Il semble peu probable que Mme Courjault passe outre, ce qui pourrait lui valoir, le cas échéant, le même sort que Jean-Marc Rouillan, cofondateur d'Action directe, dont la liberté conditionnelle avait été révoquée à la suite de propos tenus dans un entretien accordé à *L'Express* . Elle ne formule qu'un vœu, par la bouche de Me Leclerc : « *Qu'on lui fiche la paix.* »